



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
15 juin 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-seizième session
Point 39 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [68/11](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2626 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de faire rapport tous les trois mois sur la situation en Afghanistan et l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), y compris au niveau infranational.

2. On y trouvera des informations sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur le plan politique ainsi que dans les domaines de l'action humanitaire et des droits humains depuis la publication du précédent rapport, daté du 28 janvier 2022 ([A/76/667-S/2022/64](#)).

II. Faits marquants

3. Les autorités de facto taliban ont fait face à un nombre croissant de difficultés en matière de gouvernance et de sécurité, notamment des opinions divergentes au sein du mouvement lui-même, l'émergence de nouveaux groupes d'opposition armés, la reprise des attaques de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K), et des tensions aux frontières avec plusieurs États voisins. Nombre de leurs décisions ont encore restreint les droits humains fondamentaux, notamment ceux des femmes et des filles. Entre-temps, les besoins humanitaires ont continué de croître, puisque quelque 24,4 millions de personnes, soit 59 % de la population, avaient besoin d'une aide humanitaire en 2022 au moment de l'élaboration du présent rapport, contre 18,4 millions au début de 2021. L'Organisation des Nations Unies a continué de plaider pour une assistance allant au-delà de l'aide humanitaire et a mis en place un cadre d'engagement pour la transition à l'échelle du système afin de répondre aux besoins humains fondamentaux grâce au rétablissement des services essentiels, des moyens de subsistance et des systèmes communautaires, et à l'élaboration d'une



nouvelle architecture d'aide pour l'Afghanistan, en collaboration avec ses partenaires.

A. Évolution de la situation politique

4. Les autorités de facto taliban ont continué de restructurer les institutions de l'État et de remplacer d'anciens membres de l'administration par des affiliés des Taliban, en essayant souvent d'accommoder divers groupes et de résoudre les tensions internes par le biais de ces nominations. En janvier, elles ont réduit les effectifs de la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique et ont fusionné cette dernière avec le Bureau des affaires administratives de facto. Le 7 avril, le Ministère de la justice de facto a annoncé la suppression du Département des partis politiques, empêchant ainsi leur enregistrement. Le 4 mai, la Commission indépendante des droits humains, la Commission indépendante de contrôle de l'application de la Constitution et les secrétariats des chambres haute et basse du Parlement ont été supprimés. Malgré les appels lancés par des Afghans, des pays de la région et la communauté internationale en faveur d'une plus grande diversité ethnique, politique et géographique, et de l'intégration des femmes dans les structures administratives de facto, le « gouvernement intérimaire », composé de 25 membres (21 Pachtounes, 3 Tadjiks et 1 Ouzbek), et les 34 gouverneurs de province de facto (27 Pachtounes, 4 Tadjiks, 1 Ouzbek, 1 Turkmène et 1 Pachayi) sont restés exclusivement masculins et affiliés aux Taliban. De nombreux membres du gouvernement de facto sont d'anciens religieux, ont une expérience administrative limitée et sont inscrits sur la liste relative aux sanctions établie en application de la résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité.

5. Les fonctionnaires, y compris les femmes fonctionnaires, dont beaucoup n'ont pas été autorisées à se présenter au travail, ont continué d'être payés. D'après les informations disponibles en mai 2022, les membres du personnel de 60 des 63 sections budgétaires, dont 23 ministères, 28 directions indépendantes et autres directions dans les 34 provinces, auraient perçu leur salaire jusqu'en février. Les ministères de facto de la santé publique et de la défense, ainsi que la Direction nationale de la sécurité de facto, ont fait face à des difficultés pour traiter la paie des fonctionnaires en raison de capacités limitées.

6. En l'absence de soutien financier extérieur, le budget national est entièrement financé par les recettes internes. Après l'annonce, le 11 janvier, d'un budget national de 53,9 milliards d'afghanis (518 millions de dollars) pour le premier trimestre 2022, les autorités de facto ont déclaré, le 14 mai, que leur budget pour l'année fiscale 1401 (2022) s'élevait à 231,4 milliards d'afghanis (2,65 milliards de dollars), dont 203,4 milliards d'afghanis (2,33 milliards de dollars) alloués aux frais de fonctionnement et 27,9 milliards d'afghanis (302 millions de dollars) au développement. Le communiqué précisait que l'objectif de recettes était de 186,7 milliards d'afghanis (2,14 milliards de dollars), soit un déficit prévu de 44,7 milliards d'afghanis (512 millions de dollars). Pour stimuler le développement économique, les autorités de facto ont tendu la main aux acteurs du monde des affaires et aux investisseurs étrangers, et ont renforcé la création de recettes fiscales, notamment par l'intermédiaire des frais de douanes et de la fiscalité.

7. Les autorités de facto ont pris une série de décisions politiques, déclarées conformes à l'islam et aux traditions afghanes, mais certaines semblaient en contradiction avec les assurances précédemment données, notamment l'annonce, le 23 mars, du maintien de la fermeture des établissements d'enseignement secondaire pour les filles. Le 29 avril, à l'occasion de l'Eïd al-Fitr, à la fin du mois sacré du Ramadan, le chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, a publié une déclaration

soulignant l'engagement des autorités de facto en faveur de « tous les droits des hommes et des femmes en vertu de la charia », mettant notamment l'accent sur le développement économique, la sécurité, les efforts visant à garantir l'égalité d'accès à l'éducation et aux soins de santé, ainsi que le retour des Afghans de l'étranger et les efforts liés à l'unité nationale. Le 11 mai, le Vice-Premier Ministre de facto Kabir a présidé la première réunion de la Commission pour le retour des anciens fonctionnaires et personnalités politiques afghans et le dialogue, qui a ensuite adopté son mandat et annoncé son intention de convoquer une *loya jirga*. Le 18 mai, des représentants de l'opposition politique, jusqu'alors divisée, issus de divers groupes ethniques, se sont réunis en Türkiye sous l'égide du Haut-Conseil de la résistance nationale pour le salut de l'Afghanistan, appelant les Taliban à se préparer à des négociations.

8. Au niveau infranational, après avoir supprimé, le 6 mars, tous les organes représentatifs, y compris les conseils provinciaux, les oulémas et autres chouras, les autorités de facto ont commencé à établir de nouvelles chouras et oulémas au niveau des provinces, composées d'érudits islamiques et d'anciens de différentes tribus. Au 18 mai, de nouvelles chouras avaient été établies dans 10 provinces (Badghis, Farah, Ghor, Hérat, Kandahar, Nimroz, Paktika, Panjchir, Samangan et Zabol). Elles auraient pour mission d'appliquer la charia, d'instaurer la confiance entre les autorités de facto et la population, de résoudre les conflits locaux et de superviser les activités des administrations provinciales sous la direction du Ministère de facto du Hadj et des questions religieuses.

9. Les échanges entre les autorités de facto – centrales, provinciales et de district – et d'autres groupes de population, notamment les minorités, les anciens fonctionnaires et les femmes, sont restés limités. Au niveau des provinces, les directions de facto chargées de la promotion de la vertu et de la prévention du vice ont émis des instructions politiques verbales supplémentaires concernant les codes vestimentaires, les prières en congrégation et la ségrégation des genres dans les lieux publics, ainsi que les mécanismes d'application et de contrôle. Les autorités de facto ont également continué de réprimer les manifestations pacifiques dans tout le pays, notamment celles organisées par des femmes demandant le respect de leurs droits. Elles semblent avoir toléré les protestations portant sur des questions socio-économiques, notamment celles liées à la décision des États-Unis d'Amérique concernant les avoirs de l'Afghanistan. Quelques manifestations pro-Taliban appelant à la reconnaissance des autorités de facto ont également été signalées.

10. Le système judiciaire, y compris les tribunaux, a continué de faire face à des contraintes structurelles et en matière de ressources et de capacités, ainsi qu'à un manque de clarté concernant le cadre juridique applicable. En conséquence, les procédures judiciaires ont eu tendance à être retardées, ce qui a augmenté le nombre de détenus en attente de jugement. Le 7 avril, le Ministre de la justice de facto a chargé un comité, dirigé par son adjoint, d'accélérer l'examen de toutes les lois existantes afin de s'assurer de leur conformité avec la charia et les traditions afghanes. Une commission chargée de prévenir et de résoudre les conflits fonciers a par ailleurs été créée le 30 mars. Le 20 avril, les autorités de facto ont nommé 58 nouveaux juges dans les tribunaux de province et de district, principalement dans le sud du pays, en remplacement des anciens titulaires. La MANUA continue de dialoguer avec les autorités de facto pour promouvoir l'état de droit en tenant compte des normes et standards internationaux en matière de droits humains, notamment en ce qui concerne l'accès des femmes à la justice et la promotion des droits des femmes et des enfants.

11. Le 15 mai, le Ministère de la défense de facto a annoncé le recrutement de 130 000 soldats dans le cadre d'une nouvelle armée nationale, organisée en huit corps, dont le commandement central sera établi à Kaboul. Le recrutement et la formation

de la police, sous les auspices du Ministère de l'intérieur de facto, se sont poursuivis. Les remaniements en cours au niveau des vice-ministres et des échelons inférieurs des ministères de la défense et de l'intérieur témoignent des efforts déployés par les dirigeants taliban pour satisfaire les commandants et leurs partisans. La plupart des membres du personnel de sécurité de l'ancien gouvernement ont été licenciés, à l'exception du personnel technique et du personnel militaire spécialisé. Presque toutes les femmes ont été renvoyées des forces de sécurité, à l'exception de celles qui travaillent dans les centres de détention et qui participent aux fouilles corporelles. La plupart des militaires, notamment ceux du rang, ont perçu leurs allocations mais pas leur traitement.

12. Les hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies et la direction de la MANUA ont continué de dialoguer avec les autorités de facto, en se concentrant sur la protection des libertés et des droits fondamentaux, en particulier le droit des filles à l'éducation et le droit des femmes au travail et à une participation égale, l'établissement d'une gouvernance représentative et participative qui reflète la diversité du peuple afghan et l'action résolue à mener pour contrer la menace terroriste. La MANUA s'est également entretenue avec des responsables de facto au sujet de l'économie et a continué à travailler avec la Banque centrale afghane et les institutions financières internationales, ainsi qu'avec les donateurs, pour faciliter les activités commerciales et financières en Afghanistan.

13. La MANUA a continué de mettre en œuvre des initiatives locales de paix et de dialogue afin de cerner les évolutions de l'espace politique et civique en Afghanistan. Des acteurs de la société civile et des politiques ont fait part de leurs préoccupations concernant les restrictions imposées à leur travail, notamment les fermetures de bureaux et les saisies d'actifs, ainsi que la protection des droits et libertés, en particulier pour les femmes et les minorités. La Mission a également travaillé avec des femmes, des jeunes, des érudits religieux, des anciens et des membres de la société civile pour plaider en faveur du dialogue afin de prévenir les conflits locaux et de promouvoir les mécanismes locaux de règlement des conflits.

14. Le 6 février, les autorités de facto ont publié un plan détaillé pour la surveillance et le contrôle des activités des organisations non gouvernementales nationales et internationales relatives à la distribution de l'aide humanitaire d'urgence. Le 7 mai, le Ministère de l'économie de facto a annoncé qu'un comité national avait été créé pour contrôler la fourniture de l'aide humanitaire. L'Organisation des Nations Unies et la société civile se sont engagées auprès des autorités de facto à faire respecter les principes humanitaires et à préserver l'espace civique.

B. Sécurité

15. La situation en matière de sécurité en Afghanistan est de plus en plus fragile, après une période initiale de baisse significative du nombre d'atteintes à la sécurité liées au conflit, après la prise du pouvoir par les Taliban, le 15 août. L'EIIL-K et des groupes armés opposés aux Taliban ont intensifié leurs attaques au cours de la période considérée. Les forces de sécurité de facto ont répondu en renforçant la prévention, ce qui s'est traduit par des mesures plus intrusives, telles que la fouille généralisée d'habitations. Dans les conclusions de son vingt-neuvième rapport concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et Al-Qaïda, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées a affirmé qu'« aucun signe récent n'indique que [les Taliban] aient pris des mesures pour limiter les activités des combattants terroristes étrangers dans le pays. Au contraire, les groupes terroristes y jouissent d'une plus grande liberté que

jamais dans l'histoire récente » (S/2022/83, par. 57). Les autorités de facto ont rejeté les conclusions du rapport.

16. Depuis lors, le nombre d'atteintes à la sécurité et de victimes civiles liées au conflit a diminué par rapport à la même période en 2021. Entre le 1^{er} janvier et le 21 mai 2022, l'ONU a dénombré 2 105 atteintes à la sécurité, soit une diminution de 467 % par rapport à la même période en 2021, au cours de laquelle 11 945 incidents avaient été enregistrés. Les données disponibles montrent que le nombre d'affrontements armés est passé de 6 463 à 164, le nombre de frappes aériennes de 508 à 5, les explosions d'engins explosifs improvisés de 1 147 à 123, et les assassinats de 465 à 122. En raison de la détérioration de la situation économique et humanitaire, le nombre d'atteintes à la sécurité liées à la criminalité est resté élevé, 474 incidents de ce type ayant été signalés, contre 525 au cours de la même période en 2021. Soixante-six pour cent des atteintes à la sécurité ont été enregistrées dans les régions de l'ouest, de l'est, du centre et du sud, Hérat, Nangarhar, Kaboul et Kandahar étant les provinces les plus touchées par le conflit.

17. La présence de groupes armés opposés aux Taliban s'est accrue, bien que leurs membres et leurs capacités soient difficiles à évaluer. La MANUA a connaissance d'au moins une douzaine de groupes de ce type opérant dans 18 provinces. Le Front national de résistance et le Front pour la liberté de l'Afghanistan, les deux groupes les plus actifs et les plus visibles, ont mené des attaques principalement dans les provinces du Panjshir et de Baghlan. Des attaques et des affrontements ont également été signalés dans les provinces du nord (Badakhchan, Takhar, Konduz et Samangan), dans la région du centre (Kapissa, Parwan et Kaboul), dans le sud-est (Khost) ainsi que dans le sud (Kandahar). La MANUA n'a pas été en mesure de vérifier la plupart des attaques signalées. Les Taliban maintiennent que ces groupes ne constituent pas une menace importante à leur autorité. Début mai, ils ont annoncé un redéploiement des forces de sécurité de facto des zones frontalières du sud vers le Panjshir, Baghlan et Takhar, en réponse à la poursuite des activités de l'opposition armée.

18. Les attaques revendiquées ou attribuées à l'EIL-K ont diminué. Cependant, l'étendue géographique des attaques s'est élargie. Entre le 1^{er} janvier et le 21 mai, l'ONU a enregistré 82 attaques commises par le groupe dans 11 provinces, contre 129 attaques dans 6 provinces au cours de la même période en 2021. Le groupe a essentiellement visé des civils, notamment des membres de la minorité chiite dans des zones urbaines. Il a revendiqué des attaques à l'engin explosif improvisé : le 1^{er} avril contre une base de loisirs à Hérat ; le 21 avril contre une mosquée chiite à Mazar-e Charif, contre un minibus transportant des employés de la Direction de l'aviation civile de facto à Konduz, et contre un véhicule des forces de sécurité de facto à Kaboul ; le 22 avril contre une *madrassa* à Konduz ; le 28 avril contre deux minibus à Mazar-e Charif ; le 30 avril contre un minibus à Kaboul ; le 22 mai, contre des festivités organisées pour célébrer le sixième anniversaire de la mort du Mullah Akhtar Mohammad Mansour. Parmi les attentats non revendiqués dans lesquels l'EIL-K pourrait être impliqué figurent les explosions du 19 avril dans deux écoles de l'ouest de Kaboul, et celle du 29 avril dans une mosquée soufie de Kaboul. Dans leurs messages publics, les autorités de facto cherchent à rassurer la population sur le fait qu'elles contrôlent totalement le pays, mais limitent souvent l'accès aux sites des attaques pour les journalistes et ordonnent aux hôpitaux de ne pas révéler le nombre de tués et de blessés.

19. Les tensions se sont intensifiées aux frontières entre l'Afghanistan et le Tadjikistan, le Turkménistan, l'Ouzbékistan et d'autres pays, en particulier la République islamique d'Iran et le Pakistan. Une augmentation du nombre d'atteintes à la sécurité impliquant le Tehrik-e-Taliban Pakistan et peut-être d'autres groupes militants opérant depuis l'Afghanistan s'est produite le 8 avril lors d'affrontements

entre les forces de sécurité pakistanaises et les forces de sécurité de facto dans la zone frontalière avec la province de Nimroz. Le 16 avril, le Pakistan a mené des frappes aériennes dans les provinces de Khost et de Kounar, faisant des victimes civiles. Les tensions avec la République islamique d’Iran au sujet de la frontière et des différends relatifs à l’eau ont donné lieu à des affrontements entre les forces de sécurité de facto et les forces iraniennes le 7 mars, dans le district de Keng (province de Nimroz), et le 23 avril, dans la zone d’Islam Qala (province du Hérat). Parmi les autres atteintes à la sécurité figure une attaque à la roquette à la frontière avec l’Ouzbékistan, le 18 avril, revendiquée par l’EIL-K, une fusillade et l’arrestation par les forces frontalières tadjikes d’individus entrés illégalement sur le territoire, le 28 avril, et une attaque à la roquette revendiquée par l’EIL-K à la frontière avec le Tadjikistan, le 7 mai.

20. La capacité et la volonté de l’autorité de facto de gérer de manière appropriée les stocks d’armes et de munitions sous son contrôle restent incertaines.

21. Entre le 1^{er} janvier et le 21 mai, l’ONU a constaté 111 faits ayant directement affecté son personnel, dont 41 actes d’intimidation, 30 actes criminels, 7 arrestations et 9 atteintes contre des complexes, des bureaux et des biens des Nations Unies. Cela représente une augmentation considérable par rapport aux 52 événements de ce type enregistrés au cours de la même période en 2021.

C. Coopération régionale

22. Les autorités de facto taliban ont intensifié les relations diplomatiques et économiques avec les organisations et les pays de la région. Bien qu’aucun pays ne reconnaisse actuellement les autorités de facto en tant que gouvernement, certains États ont accepté d’accueillir les diplomates nommés par celles-ci – un processus que les Taliban ont qualifié de « reconnaissance silencieuse ».

23. Le 29 janvier, Moeed Yusuf, qui était alors Conseiller pour la sécurité nationale du Pakistan, s’est rendu à Kaboul pour s’entretenir avec le Vice-Premier Ministre de facto, Abdul Salam Hanafi, et le Ministre des affaires étrangères de facto, Amir Khan Motaqi. Les discussions auraient porté sur le renforcement de la coopération dans divers domaines, tels que le commerce et le transit, et l’élargissement des relations politiques et économiques bilatérales.

24. Le 22 février, le Premier Ministre de facto, Mohammad Hassan Akhund, a rencontré le Vice-Premier Ministre ouzbek et Ministre des investissements et du commerce extérieur, Sardor Umurzakov, pour discuter de la coopération bilatérale et de la mise en œuvre de projets de développement. M. Umurzakov a demandé que des mesures soient prises pour lancer des projets tels que la ligne ferroviaire Mazar-e Charif-Kaboul-Peshawar et la ligne de transport d’électricité reliant Sourkhan à Pol-e Khomri. Le 23 février, l’Ouzbékistan a accueilli une réunion des envoyés spéciaux de l’Union européenne et de l’Asie centrale pour l’Afghanistan. Dans une déclaration, les participants ont réaffirmé les possibilités de coopération entre l’Union européenne et l’Asie centrale pour soutenir le peuple afghan, ainsi que la sécurité et la stabilité dans la région.

25. L’Organisation de la coopération islamique a rouvert son bureau à Kaboul le 4 mars. Les 8 et 9 mars, l’envoyé spécial de l’Organisation pour l’Afghanistan, Tariq Ali Bakheet, s’est rendu à Kaboul pour des entretiens avec les autorités de facto. Le 21 mars, en marge de la quarante-huitième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l’Organisation de la coopération islamique, l’Organisation a créé le Fonds fiduciaire humanitaire pour l’Afghanistan.

26. Les 11 et 12 mars, M. Motaqi et le Ministre de facto de l'information et de la culture, Khairullah Khairkhwa, se sont rendus en Türkiye pour participer au Forum diplomatique d'Antalya. En marge du Forum, la délégation taliban a rencontré le Président turc, Recep Tayyip Erdoğan. Elle a également tenu une réunion trilatérale avec le Ministre qatarien des affaires étrangères, Mohammed bin Abdulrahman bin Jassim Al-Thani, et le Représentant spécial des États-Unis pour l'Afghanistan, Thomas West, afin de discuter, entre autres, de la question des avoirs gelés de l'Afghanistan.

27. Le 24 mars, le Représentant spécial du Président russe pour l'Afghanistan, Zamir Kabulov, s'est rendu à Kaboul pour rencontrer M. Motaqi et le Ministre de l'intérieur de facto, Sirajuddin Haqqani. Ils auraient discuté du renforcement des liens bilatéraux et du renforcement de la coopération entre Moscou et l'Afghanistan. M. Kabulov a également rencontré l'ancien Président afghan, Hamid Karzai.

28. Le 24 mars, le Conseiller d'État chinois et Ministre des affaires étrangères, Wang Yi, s'est rendu à Kaboul pour rencontrer le Vice-Premier Ministre de facto, Abdul Ghani Baradar, et M. Motaqi. Le Ministère chinois des affaires étrangères a publié une déclaration exprimant le soutien de la Chine à l'Afghanistan, son espoir de la formation d'un gouvernement inclusif et son opposition aux pressions politiques et aux sanctions économiques contre l'Afghanistan. Les autorités de facto ont déclaré que la Chine s'était déclarée prête à investir dans des projets miniers et d'autres projets économiques.

29. Les 28 mars et 25 avril, M. Motaqi, accompagné d'une délégation taliban de haut niveau, a rencontré le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Qatar, Mohammed bin Abdulrahman bin Jassim Al Thani, à Doha. Les discussions ont porté sur les questions politiques et économiques, ainsi que sur le fonctionnement de l'aéroport de Kaboul. Le 30 avril, M. Motaqi a également rencontré la Ministre qatarienne du développement social et de la famille, Mariam Al-Misnad, qui a souligné que son pays était prêt à fournir une aide humanitaire au peuple afghan.

30. Le 30 mars, la Chine a accueilli la troisième réunion des ministres des affaires étrangères des pays voisins de l'Afghanistan, à laquelle ont également participé la Fédération de Russie et l'Afghanistan. Dans une déclaration commune, les participants ont souligné l'importance d'une réconciliation nationale en Afghanistan par le dialogue, de la mise en place d'un gouvernement inclusif et largement représentatif, de l'instauration de relations amicales entre l'Afghanistan et tous les pays, en particulier ses voisins, et du rôle des Nations Unies dans la fourniture d'une aide humanitaire. En marge de l'événement, la troïka élargie des envoyés spéciaux pour l'Afghanistan s'est également réunie, et les Ministres des affaires étrangères de la Chine et du Pakistan ont rencontré M. Motaqi, qui a exprimé son soutien à l'initiative « Une Ceinture et une Route ».

31. En avril, les autorités de facto et des responsables iraniens ont renforcé leurs échanges diplomatiques après la diffusion dans des médias sociaux d'informations faisant état de mauvais traitements présumés infligés à des réfugiés et migrants afghans en République islamique d'Iran, et les manifestations violentes qui ont suivi devant l'Ambassade d'Iran à Kaboul et le Consulat général d'Iran à Hérat, le 11 avril. Lors de conversations téléphoniques tenues le 19 avril et le 1^{er} mai, le Ministre iranien des affaires étrangères, Amir-Abdollahian, et M. Motaqi ont discuté de la situation des Afghans en République islamique d'Iran et de la sécurité des missions diplomatiques iraniennes en Afghanistan. Le 12 mai, des responsables iraniens et les autorités de facto se sont entretenus à Taybad, en Iran, et ont convenu de renforcer la coordination entre les forces de sécurité des deux pays.

32. Le 24 mai, à Kaboul, les autorités de facto ont signé un contrat avec la société GAAC Solutions, établie aux Émirats arabes unis, pour la manutention au sol et les services connexes dans les aéroports internationaux afghans. Les négociations se poursuivraient avec le Qatar et la Türkiye sur une gamme plus vaste de services.

III. Droits humains

33. Malgré les assurances données par les autorités de facto quant à la mise en œuvre de l'amnistie générale des personnes affiliées à l'ancien gouvernement et à ses forces de sécurité, la MANUA a continué de recevoir des allégations crédibles de meurtres, de disparitions forcées et d'autres actes de violence visant ces personnes. Par ailleurs, des personnes sont accusées d'être affiliées au Front national de résistance et à l'EIIL-K. Entre le 1^{er} janvier et le 22 mai, la MANUA a recensé au moins 40 exécutions extrajudiciaires, au moins 30 cas de torture et de mauvais traitements et au moins 80 arrestations et détentions arbitraires de personnes appartenant à ces catégories. Parmi ces exécutions figuraient au moins 10 exécutions extrajudiciaires de personnes accusées d'être affiliées au Front national de résistance par les autorités de facto, ce qui représente une nette augmentation par rapport à la période précédente.

34. Le Ministère de facto de la promotion de la vertu et de la prévention du vice a renforcé l'application d'un large éventail de règles et de directives relatives aux relations extraconjugales, à la tenue vestimentaire, à la participation aux prières et à l'écoute de la musique. La MANUA a enregistré des traitements et des châtiments cruels, inhumains et dégradants ainsi que des exécutions extrajudiciaires perpétrés par les autorités de facto contre des personnes accusées de ne pas respecter ces règles et directives. Elle a recensé au moins 7 exécutions extrajudiciaires (5 femmes et 2 hommes) de personnes accusées de relations extraconjugales et au moins 30 cas de châtiments cruels, inhumains et dégradants tels que des flagellations publiques, des passages à tabac et des violences verbales.

35. Malgré une réduction drastique du nombre de victimes civiles suite à la prise du pouvoir par les Taliban, le 15 août 2021, depuis le 1^{er} janvier, la MANUA a documenté des attaques ayant fait au moins 801 victimes civiles (275 morts et 526 blessés), dont près de la moitié entre le 17 et le 29 avril, à la suite d'une série d'attaques à l'engin explosif improvisé dans les provinces de Kaboul, de Konduz et de Balkh, combinées à des attaques transfrontalières à Khost et à Kounar. Les restes explosifs de guerre ont continué à faire des victimes civiles, avec 51 morts et 76 blessés enregistrés, les enfants représentant les trois quarts des personnes tuées ou blessées.

36. Les défenseurs et défenseuses des droits humains, les journalistes et les professionnels des médias ont continué à faire l'objet de menaces, d'arrestations arbitraires, de détentions au secret et de mauvais traitements. En janvier, une militante de la société civile a été abattue dans la province de Balkh. Depuis le 1^{er} janvier, la MANUA a recensé 27 cas d'arrestations arbitraires de défenseurs et défenseuses des droits humains, et 7 cas de menaces de la part des autorités de facto. Les journalistes et les professionnels des médias ont également été pris pour cible, avec 54 cas d'arrestations arbitraires et 27 cas de mauvais traitements ou de menaces, tous attribués aux autorités de facto, à l'exception de 4 cas de passage à tabac non attribués.

37. Les autorités de facto ont de plus en plus restreint l'exercice de droits humains tels que la liberté de réunion pacifique et la liberté d'opinion et d'expression, réprimant la dissidence et limitant l'espace civique dans le pays. Les arrestations arbitraires et les détentions au secret prolongées de journalistes, de défenseurs et défenseuses des droits humains et de manifestantes et manifestants, orchestrées par la Direction générale des renseignements de facto, ont eu un effet paralysant sur la liberté des médias et l'activisme civique. En outre, les journalistes ont été

régulièrement empêchés de couvrir des incidents ou des manifestations pacifiques. Les autorités de facto ont également retiré de l'antenne les programmes de plusieurs diffuseurs internationaux et interdit la diffusion de contenus étrangers, notamment de feuilletons. Les acteurs de la société civile et les défenseurs et défenseuses des droits humains ont largement cessé leurs activités dans la plupart des provinces par crainte des répercussions. Les journalistes et les professionnels des médias s'autocensurent de plus en plus pour s'adapter au nouvel environnement médiatique, tandis que de graves difficultés financières persistantes ont par ailleurs contribué à la fermeture de médias et à la réduction de l'espace médiatique.

38. Les femmes et les filles afghanes ont été particulièrement affectées par un certain nombre de décrets émis par les autorités de facto. Après être restées fermées pendant des mois, les universités publiques ont rouvert leurs portes aux femmes et aux hommes dans tout le pays en février. Le 23 mars, alors que les écoles rouvraient pour la nouvelle année scolaire, et à la suite d'une réunion du gouvernement de facto tenue à Kandahar, le chef des Taliban a annoncé que les écoles secondaires resteraient fermées aux filles, ce qui affecte environ 1,1 million de filles dans tout le pays et accroît le risque d'exploitation et d'exactions, notamment le mariage d'enfants. Cette annonce a suscité des protestations de la part de certains militants de la société civile, d'enseignants et d'étudiants dans tout le pays, ainsi que la désapprobation, notamment de certains érudits religieux, qui ont appelé les autorités de facto à revenir sur cette décision. Selon des déclarations non vérifiées, malgré l'interdiction, des lycées publics et privés pour filles ont rouvert dans neuf provinces, avec au moins le consentement tacite des autorités locales de facto. Certains enfants ne sont pas retournés à l'école, même lorsque celle-ci était autorisée, en raison de difficultés économiques ou des restrictions imposées aux femmes et aux filles en matière vestimentaire et de déplacements en public. Les Nations Unies développent l'enseignement primaire communautaire et les autorités de facto ouvrent des écoles, en particulier dans les zones auparavant difficiles d'accès qui ne disposent pas d'écoles publiques formelles. Le Ministère de l'éducation de facto a annoncé le recrutement de quelque 7 000 enseignants et agents administratifs, y compris 2 777 postes réservés aux femmes.

39. Depuis mars, des groupes de femmes recourent de plus en plus au plaidoyer lors de rassemblements en salle et dans les médias sociaux. Depuis le 25 mars, les femmes ne peuvent plus voyager en avion à l'étranger sans être accompagnées d'un parent de sexe masculin (*mahram*) et, depuis le 27 mars, la fréquentation de certains lieux publics tels que les parcs fait l'objet d'une ségrégation par sexe selon un calendrier précis. La participation des femmes à la vie économique, en tant qu'entrepreneuses et chefs d'entreprise, reste minime, même si, à Hérat, des tentatives exceptionnelles sont faites pour élaborer et mettre en œuvre un cadre global conforme aux valeurs islamiques proclamées pour soutenir les femmes entrepreneuses et chefs d'entreprise. Les femmes ne sont autorisées à travailler que dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'humanitaire et, dans une certaine mesure, à l'aéroport de Kaboul et dans les prisons. Le 2 mars, les femmes fonctionnaires et les étudiantes universitaires ont reçu l'ordre de porter un *hijab* (qui couvre la tête et tout le corps), sous peine d'être expulsées des locaux. Le 7 mai, les autorités de facto ont publié un décret ordonnant à toutes les femmes de porter le *hijab* en public. Ce décret prévoit explicitement que les femmes se couvrent le visage (à l'exception des yeux) et ne quittent leur domicile qu'en cas de nécessité, et précise que toute violation entraînera la punition de leurs parents de sexe masculin. Il a suscité des condamnations tant à l'intérieur de l'Afghanistan qu'au niveau international. Un certain nombre de représentantes des femmes afghanes, en Afghanistan ou depuis l'étranger, ont publié des déclarations indiquant que le port du *hijab* était déjà largement observé et condamnant les autorités

de facto pour ne pas s'attaquer à des problèmes plus urgents en matière d'économie, de sécurité, d'éducation et de santé.

40. Des cas de violence contre des femmes et des filles continuent d'être signalés, tels que des meurtres, des viols et autres formes de violence sexuelle, des suicides, des mariages forcés et des coups et blessures. Le risque de violence domestique et les vulnérabilités qui y sont associées ont été exacerbés du fait que davantage de femmes et de filles restent à la maison. Outre le manque général d'indépendance financière et l'obligation d'avoir un *mahram*, l'accès à la justice pour les femmes dans de tels cas a été affecté par la fermeture des bureaux spécialisés dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et l'absence de personnel qualifié, y compris féminin, au sein de la police, du ministère public et des tribunaux, pour enregistrer ou traiter ces plaintes. Les faits de violence à l'égard de femmes et des filles, lorsqu'ils sont signalés, sont plutôt résolus devant les tribunaux de facto comme des affaires personnelles plutôt que pénales, ou sont renvoyés aux mécanismes traditionnels de règlement des conflits, qui sont généralement discriminatoires envers les femmes. Dans le cadre d'un modèle remanié, deux centres de protection des femmes ont rouvert leurs portes à Kaboul, offrant un refuge sûr aux victimes de violence qui ont été déplacées d'autres centres à travers l'Afghanistan en 2021.

41. Bien qu'une forte diminution ait été enregistrée en ce qui concerne les meurtres et les mutilations d'enfants causés par les combats terrestres et les attaques aériennes, le conflit armé a continué d'exposer les enfants à de graves préjudices. Les principales causes de décès d'enfants sont les restes explosifs de guerre (70 %), ainsi que les attentats-suicides et les détonations des mines improvisées qui n'ont pas été retirées (25 %). L'augmentation de la pauvreté provoquée par la crise économique actuelle et le chômage sont les principaux facteurs qui poussent les enfants à rejoindre les groupes armés, y compris les Taliban. Le recrutement et l'utilisation d'enfants sont exacerbés par le fait que les autorités de facto considèrent actuellement un enfant comme un individu ne présentant pas de signes physiologiques de puberté.

42. Le 30 avril, la commission chargée d'inspecter les prisons et les centres de détention et d'examiner les dossiers des détenus, et des organes locaux similaires, ont ordonné la libération d'environ 1 300 détenus. Environ 1 000 détenus supplémentaires, dont des toxicomanes, ont été libérés à l'occasion de l'Eïd al-Fitr.

43. Le système pénitentiaire a fait face à des difficultés persistantes en raison d'un financement limité et de retards dans le traitement des dossiers des détenus provisoires devant les tribunaux de facto. Bien que le Ministère de la justice de facto ait confirmé que les avocats pouvaient continuer à travailler et que le code de conduite consacre le droit des détenus à bénéficier des services d'un avocat, les avocats de la défense signalent qu'il leur est difficile d'avoir accès à leurs clients dans les centres de détention de certaines régions et qu'ils sont souvent écartés des procédures judiciaires devant les juges taliban de facto. Ces derniers n'ont pas la formation juridique nécessaire et manquent d'expérience en matière judiciaire ou d'enquête, ou sont analphabètes, et nombre d'entre eux renvoient la majorité des affaires aux mécanismes de justice informels. Dans le système correctionnel, les détenus et les prisonniers n'ont qu'un accès limité à une représentation juridique, ce qui a des conséquences sur leur droit à un procès équitable. Les arrestations d'enfants – comme les autres – bafouent souvent les droits de la défense, de nombreux mineurs n'ayant pas accès à un avocat ni la possibilité de contacter un membre de leur famille. La plupart des prisons et des lieux de détention pour enfants manquent de services essentiels, notamment de nourriture, d'abris adéquats ou de soutien éducatif ou professionnel. L'absence de personnel, de travailleurs sociaux et de conseillers spécialisés, ainsi que l'absence d'un mécanisme de surveillance systématique pour

assurer la protection des enfants dans les prisons, exposent ces derniers à un risque d'exaction.

44. Les contraintes financières et l'interruption des financements par les anciens donateurs ont des effets considérables sur les conditions de détention, notamment sur l'accès des détenus à la nourriture, aux traitements médicaux, aux matériaux de chauffage en hiver et à la formation professionnelle au-delà des enseignements religieux. Les autorités de facto ont demandé à la MANUA de les aider à relayer les besoins auprès des donateurs et à fournir une aide humanitaire exceptionnelle aux populations carcérales vulnérables.

IV. Développement économique, coordination des donateurs et efficacité de l'aide

45. Les données économiques disponibles confirment que l'économie afghane est très affaiblie, compte tenu du choc fiscal qui a suivi la prise du pouvoir par les Taliban, ainsi que des problèmes de liquidité persistants et de l'effet des sanctions économiques. Selon la Banque mondiale, l'économie afghane a perdu 15 ans de croissance économique au cours des 10 mois qui ont suivi l'arrivée au pouvoir des Taliban. Après une dépréciation rapide à la fin de 2021, l'afghani s'est apprécié par rapport aux principales devises au premier trimestre de 2022, en grande partie grâce aux afflux d'aide humanitaire, au contrôle des importations et aux sorties de capitaux. Néanmoins, les prix des produits de première nécessité sont restés sensiblement plus élevés qu'en 2021. Les ménages les plus pauvres auraient vendu des actifs ou se seraient endettés davantage pour survivre. Une entreprise sur trois a déclaré avoir cessé temporairement ses activités depuis août 2021, ce qui a entraîné un plus grand nombre de prêts improductifs pesant sur un système bancaire déjà en difficulté. Entreprises et particuliers continuent de rencontrer des difficultés pour accéder aux fonds détenus sur leurs comptes bancaires. On estime que près de 700 000 emplois auront été perdus d'ici le deuxième trimestre de 2022. Compte tenu de la réduction de l'aide internationale, des sanctions et de l'accès restreint aux systèmes de paiement internationaux, il existe peu de moteurs d'une reprise économique durable. Le 19 janvier, l'administration de facto a convoqué une conférence économique afghane, à Kaboul, où elle a présenté sa vision de l'autosuffisance à moyen terme, en mettant l'accent sur l'aide internationale hors budget pour les secteurs humanitaire et du développement et sur le secteur privé pour la génération de revenus, la création d'emplois et la prestation de services. Le fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan a alloué 600 millions de dollars pour répondre aux besoins fondamentaux dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et des moyens de subsistance. Le volet de cette mesure consacré à l'éducation est en suspens en raison de la décision des autorités de facto d'interdire l'éducation des filles de la septième à la douzième année.

46. La MANUA a concentré ses efforts de coordination sur la lutte contre la grave contraction économique et la crise bancaire et financière. Elle a continué d'assurer la liaison avec le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du trésor des États-Unis en vue d'atténuer la crise bancaire et économique. Le 25 février, le Bureau a publié une licence générale supplémentaire autorisant toutes les transactions impliquant l'Afghanistan, y compris les transactions commerciales, à l'exception des transferts de fonds liés à des personnes faisant l'objet de sanctions. La MANUA a plaidé en faveur du déblocage des avoirs de la Banque centrale afghane et offert le soutien de l'ONU à cet égard.

47. Le dispositif mis en place par l'ONU pour faire entrer en Afghanistan des liquidités destinées aux opérations humanitaires a continué de fonctionner. Entre le

1^{er} décembre 2021, date à laquelle les premiers billets sont arrivés par avion, et le 9 mai, l'Organisation a transféré 825,6 millions de dollars en espèces. Ces fonds ont été remis directement à 19 organismes, fonds et programmes des Nations Unies, à la Banque mondiale et à 15 organisations internationales non gouvernementales présentes en Afghanistan. Cette livraison a contribué à stabiliser le cours de l'afghani, donnant un certain élan à l'activité économique. La MANUA a également facilité le paiement de certains arriérés de la compagnie d'électricité afghane aux fournisseurs d'électricité d'Asie centrale afin d'éviter une coupure de courant.

48. L'ONU a continué de plaider pour une assistance allant au-delà de l'aide humanitaire afin de répondre aux besoins humains fondamentaux et de soutenir le redressement et la résilience des populations. Le cadre d'engagement des Nations Unies pour la transition de l'Afghanistan, lancé le 26 janvier, requiert 8 milliards de dollars au total, dont 4,44 milliards pour l'aide humanitaire essentielle, 3,43 milliards pour répondre aux besoins humains fondamentaux et 208 millions pour préserver les investissements sociaux et les systèmes communautaires.

49. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan – fonds interinstitutions des Nations Unies – reste une source de financement essentielle pour le cadre d'engagement des Nations Unies pour la transition, avec 92,54 millions de dollars de financement reçus à ce jour. Les activités financées par le Fonds, qui ont débuté le 1^{er} janvier, visent à répondre aux besoins humains fondamentaux des populations locales dans divers domaines (services essentiels, moyens de subsistance, résilience, la planification et cohésion sociale), en complément des activités humanitaires. Au total, huit programmes conjoints régionaux sont envisagés dans le cadre de cette approche.

50. L'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec ses partenaires, a élaboré une nouvelle architecture d'aide pour l'Afghanistan afin de permettre une coordination efficace entre tous les donateurs et les agents d'exécution des Nations Unies. Cette nouvelle architecture met notamment l'accent sur le suivi des résultats et des effets des actions menées, la coordination de la gestion des risques à l'échelle du système, la tenue de réunions trimestrielles de coordination et d'examen avec tous les mécanismes de financement multilatéraux, et l'élargissement du groupe de coordination de l'action des donateurs. Le travail s'est poursuivi pour recenser les domaines thématiques stratégiques et établir des mécanismes de dialogue avec la société civile afghane, le secteur privé, ainsi que les pays de la région.

51. L'ONU a fait des progrès s'agissant de coordonner les stratégies de gestion des risques en Afghanistan, notamment en ce qui concerne l'évaluation du risque de fraude et de corruption et la lutte contre ces phénomènes. Un groupe de travail à l'échelle du système des Nations Unies a recensé les cadres de gestion des risques existants, les outils et structures de vérification disponibles, et les mécanismes destinés à assurer un dialogue, une collaboration et un partage d'informations constants entre les différentes entités du système. Le groupe de travail a lancé un processus de recensement et d'évaluation des risques auxquels sont exposés tous les organismes des Nations Unies, notamment le détournement de l'aide, ainsi que des mesures d'atténuation, qui feront l'objet d'un examen régulier.

V. Aide humanitaire

52. Les besoins humanitaires ont continué d'augmenter en raison de la combinaison dévastatrice de décennies de conflit, de sécheresses récurrentes et d'un fort déclin économique. En 2022, quelque 24,4 millions de personnes, soit 59 % de la population afghane, selon les estimations, ont besoin d'une aide humanitaire, contre 18,4 millions de personnes au début de 2021. Entre janvier et la fin d'avril 2022, les

partenaires humanitaires ont apporté au moins une forme d'aide humanitaire à 19,9 millions de personnes, dont 19,3 millions de personnes vulnérables ayant des besoins humanitaires, 352 000 rapatriés transfrontaliers, 101 000 réfugiés et 95 000 personnes touchées par des inondations et autres phénomènes météorologiques. Au moins 18,9 millions de personnes ont reçu de la nourriture, 4,7 millions de personnes ont reçu des soins de santé, 3 millions d'enfants de moins de 5 ans et de femmes enceintes et allaitantes ont reçu un traitement contre la malnutrition aiguë, 3,3 millions de personnes ont reçu une aide en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, 374 000 enfants ont reçu une aide à l'éducation, 1,2 million de personnes ont reçu un abri et des articles ménagers, et 2,1 millions de personnes ont reçu une aide à la protection.

53. Pour la première fois, un groupe consultatif des femmes afghanes a été créé en Afghanistan afin de conseiller l'équipe de pays pour l'action humanitaire sur la manière de mieux répondre aux besoins particuliers des femmes et des filles, et de fournir des avis sur les moyens d'améliorer les échanges de la communauté humanitaire avec les Taliban aux niveaux central (Kaboul), local et provincial. Si la Conférence de haut niveau pour les annonces de contributions tenue le 31 mars a permis de recueillir 2,4 milliards de dollars d'annonces de contributions, nombre d'entre elles sont une combinaison d'engagements de financement passés, présents et futurs pour l'Afghanistan ainsi que pour les réfugiés afghans dans les pays voisins en 2022 et au-delà. Au 23 mai, le plan de réponse humanitaire n'était toujours financé qu'à hauteur de 30 %, ce qui laisse un déficit d'environ 3 milliards de dollars.

54. Quelque 19,7 millions de personnes, soit près de la moitié de la population afghane, souffrent de faim aiguë, selon les conclusions de l'analyse la plus récente réalisée au titre du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. Environ 6,6 millions d'Afghans connaissent une situation « d'urgence » en matière d'insécurité alimentaire, soit le nombre le plus élevé au monde en termes absolus. Les perspectives pour la période de juin à novembre 2022 prévoient une légère amélioration de la sécurité alimentaire, le nombre de personnes touchées par une insécurité alimentaire aiguë devant passer à 18,9 millions, en partie grâce à la prochaine récolte de blé, de mai à août, ainsi qu'à l'intensification coordonnée de l'aide alimentaire humanitaire et à l'augmentation du soutien aux moyens de subsistance agricoles en 2022.

55. Entre le 1^{er} janvier et le 15 mai, 46 632 cas suspects de rougeole ont été enregistrés, dont 80 % chez des enfants de moins de 5 ans. Durant cette période, l'Organisation des Nations Unies a vacciné plus de 1,96 million d'enfants contre la maladie. En 2022, au moment de la rédaction du présent rapport, l'Afghanistan avait enregistré un cas de poliovirus sauvage de type 1 et aucun cas de poliovirus circulant dérivé d'une souche vaccinale de type 2. Trois campagnes nationales de vaccination contre la poliomyélite ont été menées depuis le début de 2022, chacune ayant ciblé 9,9 millions d'enfants. Il s'agissait de campagnes de vaccination de porte à porte et de mosquée à mosquée. Au cours de la dernière campagne, en mars, plus de 9,7 millions d'enfants ont été vaccinés, dont 3,2 millions ont reçu une aide médicale au moins une fois en 2022 pour la première fois depuis plus de trois ans grâce à l'amélioration des conditions de sécurité. Les cas de traumatismes liés au conflit ont diminué de 82 % entre janvier et le 15 mai, par rapport à la même période en 2021. Entre janvier et mai, plus de 74 208 personnes ont reçu des soins de traumatologie.

56. Si les opérations militaires et les activités cinétiques ont considérablement diminué depuis septembre 2021, ce qui a permis aux partenaires d'atteindre des zones auparavant inaccessibles, d'autres formes d'entrave à l'accès humanitaire sont demeurées à un niveau comparable à celui du premier trimestre de 2021. Les cas d'entrave à l'exécution d'activités humanitaires sont restés nombreux, 185 cas ayant

été signalés entre le 1^{er} janvier et le 23 mai, contre 138 au cours de la même période en 2021. Depuis le début de 2022, 135 cas de violence et de menaces contre du personnel, des biens et des installations humanitaires ont été enregistrés. Cela représente une légère diminution par rapport à la même période en 2021, où 115 cas avaient été enregistrés. Au 23 mai, 11 demandes de versement de taxe ont été signalées par des partenaires, contre 26 au cours de la même période en 2021. En outre, plusieurs cas de menaces et d'intimidations à l'encontre de travailleuses humanitaires par les autorités locales de facto ont été signalés.

57. Entre le 1^{er} janvier et le 21 mai, 382 992 personnes ont été enregistrées comme entrant sur le territoire afghan, dont 230 174 ont été expulsées. Au cours de la même période, 348 158 Afghans sans papiers sont rentrés de la République islamique d'Iran et 34 834 du Pakistan. Depuis 2012, quelque 5,8 millions de personnes ont été déplacées en raison de conflits et de catastrophes naturelles. Rien qu'en 2021, 882 546 personnes ont été déplacées à cause du conflit. Plus de 200 réfugiés sont rentrés volontairement de la République islamique d'Iran et du Pakistan.

58. Restes explosifs de guerre et engins explosifs improvisés continuent de faire peser une menace sur la sécurité des populations civiles et du personnel humanitaire. Entre janvier et mai 2022, le Service de la lutte antimines a coordonné et rendu possibles des recherches et opérations de déminage sur plus de 4 153 104 mètres carrés de terres contaminées, et enlevé en toute sécurité des milliers de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés. En outre, 253 956 personnes, dont 71 433 femmes et filles, ont été sensibilisées au risque que représentent les engins explosifs. En mai, le Service de la lutte antimines de l'ONU a lancé une enquête nationale sur la contamination. En consultation avec les autorités de facto et les parties prenantes concernées, il a mis en place un centre indépendant de coordination de l'action humanitaire antimines en Afghanistan. Toutes les équipes de déminage sont opérationnelles depuis le 20 mai.

VI. Lutte contre les stupéfiants

59. La culture du pavot à opium n'a cessé d'augmenter dans le pays ces vingt dernières années, la hausse moyenne étant de 4 000 hectares chaque année depuis le début du suivi systématique en 1994, sachant qu'il existe de fortes fluctuations annuelles. À la fin de la saison annuelle de culture de l'opium, en juillet 2021, la superficie des cultures de pavot à opium en Afghanistan était estimée à 177 000 hectares, ce qui représentait une diminution de 21 % par rapport à 2020 et une contraction de 47 000 hectares.

60. Le 3 avril, deux mois avant la récolte de l'opium de 2022, les autorités de facto ont publié un décret interdisant la culture du pavot et de tous types de stupéfiants. Aux termes du décret, l'usage, le transport, le commerce, l'exportation et l'importation de tous les types de stupéfiants et de produits intoxicants tels que l'alcool, l'héroïne, les comprimés de 3,4-méthylènedioxymétamphétamine (MDMA) et le haschisch sont strictement interdits. Bien que le Ministère de l'intérieur de facto ait indiqué qu'une période de grâce de deux mois serait accordée pour permettre aux agriculteurs de récolter la gomme d'opium et de vendre leur récolte de 2022, des actions ciblées d'éradication ont déjà été signalées. Pendant la période de grâce, la vente et le trafic d'héroïne transformée et de drogues synthétiques sont interdits. À la suite de cette annonce, les prix des stupéfiants, en particulier de l'opium, ont considérablement augmenté. Les autorités de facto ont sollicité l'aide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour trouver d'autres moyens de subsistance pour les agriculteurs, qui s'inquiètent des conséquences de l'interdiction

sur leur bien-être économique. Les programmes existants devront être renforcés pour répondre à ces besoins.

VII. Appui à la Mission

61. Au 30 avril, la MANUA affichait un taux de vacance de postes de 18 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 8 %), de 16 % pour les Volontaires des Nations Unies (taux approuvé : 7 %), de 12 % pour les administrateur(trices) recruté(e)s sur le plan national (taux approuvé : 3 %) et de 9 % pour le reste du personnel recruté sur le plan national (taux approuvé : 3 %). La proportion de femmes s'établissait à 31 % pour le personnel recruté sur le plan international, 40 % pour les Volontaires des Nations Unies, 13 % pour les administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national et 9 % pour le reste du personnel recruté sur le plan national.

62. Depuis la mi-février, le nombre de cas de maladie à coronavirus (COVID-19) dans les entités des Nations Unies en Afghanistan est resté bas, ce qui a conduit à mettre fin à limitation du nombre de personnes admises à travailler sur site. Pour l'heure, la planification des interventions d'urgence vise essentiellement à maintenir la capacité chirurgicale et aéromédicale mise en place pour renforcer l'unité médicale de niveau I des Nations Unies à Kaboul.

VIII. Observations

63. Dix mois après la prise du pouvoir par les Taliban, l'Afghanistan fait face à une incertitude croissante quant à son avenir politique, socio-économique et en matière de sécurité. Malgré les efforts déployés pour mettre en place des organes de gouvernance pertinents, les Taliban n'ont pas su imposer une structure inclusive et une vision cohérente de la gouvernance, alternant entre une approche généralement pragmatique visant à résoudre des problèmes urgents et, plus récemment, des décisions réglémentant la vie sociale et restreignant globalement les libertés et les droits. En outre, ces nouvelles règles découlent d'un processus décisionnel opaque et leur application est souvent inconstante. L'absence de constitution et de cadre clair en matière d'état de droit exacerbe le sentiment d'incertitude.

64. La poursuite d'une politique d'exclusion par les autorités de facto est très préoccupante car elle ne tient pas compte de la diversité de la société afghane. Il est essentiel de trouver des mécanismes inclusifs pour faciliter une gouvernance large et participative qui reflète les aspirations et les intérêts de tous les Afghans et toutes les Afghanes, et conduise à une véritable réconciliation dans le pays. Après avoir créé une commission chargée de promouvoir le retour des Afghans de l'étranger, les Taliban sont encouragés à donner suite à l'engagement qu'ils ont pris de collaborer avec un large éventail d'acteurs, en associant des responsables politiques et d'anciens responsables gouvernementaux, des femmes et des représentants de la société civile et de minorités ethniques et religieuses à l'administration de la commission et à ses mécanismes consultatifs.

65. Les réactions publiques dans tout le pays ont montré que de nombreux Afghans sont mécontents de la réduction croissante de leurs droits et de la fermeture de l'espace politique et civique. La collaboration de la communauté internationale avec les Taliban dépend de la capacité de ces derniers à tenir les engagements qu'ils ont pris publiquement concernant le respect des droits du peuple afghan. À cet égard, je réitère notamment mes profondes préoccupations quant aux récentes décisions restreignant les droits des femmes et des filles. Les autorités de facto sont instamment

invitées à protéger et à renforcer les droits des femmes, à rétablir le droit de celles-ci de participer pleinement au travail et à la vie publique, à rouvrir les établissements d'enseignement secondaires aux filles, et à tirer parti des talents des femmes et des filles aux fins du redressement et du développement futur de l'Afghanistan. Je demande aux autorités de respecter leurs obligations au regard du droit international, notamment en ce qui concerne la protection des droits de tous les Afghans, hommes et femmes. J'encourage vivement les organisations régionales et internationales ainsi que les pays à continuer de collaborer avec les autorités de facto pour que ces changements se réalisent.

66. La situation en matière de sécurité est de plus en plus préoccupante, en raison de l'intensification des activités de l'EIL-K et de menaces persistantes, notamment liées à la criminalité organisée et à d'autres formes de terrorisme. La situation en matière de sécurité est encore compliquée par l'expansion des forces de résistance anti-Taliban. Au vu de la relation qu'ils entretiennent de longue date avec Al-Qaïda et plusieurs autres groupes terroristes, il est nécessaire que les Taliban respectent leur engagement d'entamer un dialogue sérieux sur la lutte contre le terrorisme avec la communauté internationale. Ce dialogue pourrait être un premier pas en vue de prévenir la création de tout refuge pour des groupes terroristes.

67. L'interdiction de tous les stupéfiants annoncée par les Taliban est une avancée qui ouvre un espace potentiel de dialogue avec la communauté internationale. La question du trafic de stupéfiants et de ses conséquences reste néanmoins très préoccupante, les Taliban n'ayant rien prévu pour la récolte de cette année et les informations sur les saisies et les arrestations étant rares. C'est l'occasion de renforcer la coordination au niveau régional pour aider à stabiliser l'Afghanistan et favoriser son redressement grâce à des moyens de subsistance alternatifs.

68. Je m'inquiète des violations actuelles de l'amnistie proclamée par les Taliban en faveur des anciens membres des forces de sécurité, et des exécutions extrajudiciaires de membres présumés de l'EIL-K et de personnes accusées d'être affiliées au Front national de résistance, qui constituent de graves violations des droits humains. Je demande aux autorités de facto de veiller au respect de leurs obligations en matière de droits humains et de montrer leur engagement en faveur de l'amnistie sur l'ensemble du territoire.

69. Le fait que les autorités de facto infligent des châtiments cruels, inhumains et dégradants à des individus perçus comme ne respectant pas les codes ou les directives est très préoccupant. Je suis particulièrement alarmé par les exécutions extrajudiciaires liées à des accusations d'« atteinte à la moralité ». Le fait que les victimes de ces meurtres sont majoritairement des femmes donne un fond sinistre au tableau des restrictions accrues et des atteintes relatives aux droits humains fondamentaux des femmes et des filles. J'exhorte les autorités de facto à faire respecter les droits humains et les libertés de tous les Afghans – hommes et femmes.

70. Malgré une considérable désescalade dans le conflit armé depuis le 15 août 2021, la population afghane continue de subir un nombre inquiétant de dommages liés aux restes explosifs de guerre et aux attaques à l'engin explosif improvisé. Je réitère mon appel à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve de retenue et assurent la protection des civils, et je demande une aide financière supplémentaire pour le déminage.

71. Contrairement à l'engagement pris publiquement et à maintes reprises par les autorités de facto de respecter les droits humains dans le cadre de la loi islamique, l'espace civique s'est visiblement contracté en Afghanistan au cours des derniers mois. Je rappelle aux autorités de facto qu'en vertu des obligations que leur impose le droit international, les journalistes et les militants de la société civile ne doivent

pas être emprisonnés pour avoir légalement exprimé leurs idées. Les autorités de facto doivent également appliquer des politiques respectueuses des droits humains qui garantissent la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.

72. L'accès à la justice est entravé par un manque de connaissance des lois applicables et par l'exclusion d'anciens membres du personnel judiciaire, en particulier des juges, du système judiciaire. Outre les problèmes de capacité qu'ils engendrent, ces facteurs affectent les femmes de manière disproportionnée et entraînent souvent le recours à des mécanismes alternatifs de règlement des conflits. Les autorités de facto sont invitées à clarifier la législation et à se conformer aux obligations nées du droit international afin que tous les Afghans, y compris les femmes, puissent accéder également et sans entrave à une justice équitable et efficace.

73. L'Afghanistan a réussi à éviter les pires scénarios de famine durant l'hiver dernier mais continue de faire face à des niveaux d'insécurité alimentaire et de pauvreté sans précédent. J'engage les donateurs à maintenir leur appui aux services essentiels et à préserver les systèmes communautaires qui permettent la fourniture de l'aide humanitaire. Pour que l'aide humanitaire soit efficace, il est également nécessaire de pouvoir accéder sans entrave aux populations concernées et d'assurer pleinement la sécurité de tout le personnel humanitaire, en particulier des femmes. En outre, les travailleurs humanitaires doivent être indépendants sur le plan opérationnel dans toutes leurs activités, y compris dans leurs déplacements sans escorte armée.

74. Le déclin économique et la perturbation des services essentiels, qui ont été brusques et douloureux pour la population, et aggravés par l'arrêt soudain de l'aide internationale au développement, rendent la situation encore plus désastreuse. J'exhorte les autorités de facto à prendre des mesures immédiates pour créer des conditions propices à la reprise par les pays donateurs de leurs activités et projets de développement dans le pays. L'aide humanitaire ne suffira pas à inverser la détérioration de la sécurité humaine, et la disponibilité des fonds humanitaires pourrait diminuer en raison d'urgences concurrentes. Les Afghans doivent trouver des moyens de subsistance dignes et durables. À cet égard, le financement intégral et la mise en œuvre du Cadre d'engagement des Nations Unies pour la transition de l'Afghanistan et du nouveau dispositif d'aide à l'Afghanistan seront essentiels.

75. Les autorités de facto ont pris des mesures pour générer et collecter des revenus. Néanmoins, dans la mesure où l'Afghanistan dépend largement de l'aide internationale, ses ressources économiques restent insuffisantes pour répondre efficacement aux besoins du peuple afghan. Il est impératif que la question du dégel des actifs de la Banque centrale afghane soit réglée au plus vite. Il convient de saluer les efforts déployés par le secteur privé, notamment les femmes chefs d'entreprise, pour élargir leurs activités, et les autorités de facto sont encouragées à promouvoir le développement du secteur privé, notamment par la formation professionnelle, en particulier pour les femmes, les jeunes et les anciens fonctionnaires.

76. Le maintien de la présence des Nations Unies en Afghanistan témoigne de la détermination de la communauté internationale à aider le peuple afghan à satisfaire les besoins humains et humanitaires du pays, à soutenir le développement économique durable et à promouvoir la protection des libertés et des droits humains fondamentaux. Un dialogue structuré et unifié entre les autorités de facto, les autres acteurs nationaux, les Nations Unies et la communauté internationale est plus que jamais nécessaire. Un tel dialogue serait de nature à renforcer la confiance entre la communauté internationale et les autorités de facto, en vue d'améliorer la situation des Afghans les plus vulnérables, qui continuent de subir de plein fouet les multiples crises qui s'aggravent dans le pays.

77. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble du personnel des Nations Unies en Afghanistan, qui œuvre sous la direction de ma représentante spéciale, Deborah Lyons, et des organisations non gouvernementales partenaires pour le dévouement et le professionnalisme dont ils continuent de faire preuve dans des conditions extrêmement difficiles. Je remercie M^{me} Lyons, dont la mission a récemment pris fin, pour son infatigable leadership, son dévouement et son engagement indéfectible envers l'Organisation des Nations Unies pendant ce qui a été une période particulièrement difficile pour le peuple afghan.
